

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 2 décembre 2010 à 20 h 30**

\* \* \* \* \*

**Etaients présents :**

Mmes : ETIEN – GALY – JOLY – LAKRICHI – MARTY – PETIOT.

MM. : BENAZECH – DIMILTA – DUPONT – ENJALBERT – FABRE JM – MARIOJOULS – PUECH – RAYNAUD – ROQUES – SERIEYS – SEVERAC – SIADOUS – TURLAIS.

**Secrétaire de séance :** Mme GALY Bernadette.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Crèche**

**Création structure multi-accueil**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer une structure multi-accueil de 20 places en gestion communale sur le site des Vignals pour les enfants de moins de 6 ans.

**Création régie**

L'ouverture de la structure multi-accueil des Vignals étant prévue pour la rentrée de septembre 2011, le Conseil Municipal décide de la création d'une régie pour la gestion de la nouvelle crèche des Vignals à compter de la date d'ouverture de cette structure.

\*\*\*\*\*

**Régies de recettes**

• **Vente de billets et de boissons**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer une régie de recettes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour l'encaissement de la vente de billets pour des manifestations culturelles organisées par la Commune ainsi que pour la vente de boissons et décide d'attribuer une indemnité de responsabilité de 110 € au régisseur de recettes.

• **Centre de Loisirs et location de salles**

Lors de la création de la régie pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement ainsi que celle créée pour l'encaissement des droits de location des salles, il n'avait pas été prévu le versement d'une indemnité aux régisseurs concernés.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, une indemnité de responsabilité de 110 € aux deux régisseurs titulaires de ces régies et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté modificatif correspondant pour chaque régie.

\*\*\*\*\*

**Décisions modificatives :**

Le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants :

| Virements de crédits        | Diminution sur crédits déjà alloués |          | Augmentation des crédits |          |
|-----------------------------|-------------------------------------|----------|--------------------------|----------|
|                             | Chapitre et article                 | Sommes   | Chapitre et article      | Sommes   |
| Maçonnerie Collégiale       | 2313-224                            | 20 050 € |                          |          |
| Matériel de transport       |                                     |          | 2182                     | 12 000 € |
| Aménagement espaces publics |                                     |          | 2315-212                 | 3 000 €  |
| Matériel de bureau et info  |                                     |          | 2183                     | 3 500 €  |
| Dépôts et cautionnement     |                                     |          | 165                      | 300 €    |
| Frais doc urbanisme         |                                     |          | 202                      | 1 250 €  |

### Indemnité de conseil et de budget

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire,
- d'accorder à Monsieur BRUYERE, l'indemnité de conseil à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, date de son installation ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- d'accorder à Madame BOSCH, ancien comptable, l'indemnité de conseil du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2010 et l'indemnité de confection des documents budgétaires au titre de l'année 2010.

\*\*\*\*\*

### Modification tarifs Centre de Loisirs

Depuis la création du Centre de Loisirs Sans Hébergement, les tarifs n'ont pas été révisés alors qu'une hausse est appliquée chaque année à la Commune par l'organisme qui livre les repas.

Le Conseil Municipal décide de répercuter cette augmentation aux familles et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

| Quotient familial  | ½ journée sans repas | ½ journée avec repas | Journée sans repas | Journée avec repas |
|--------------------|----------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| De 0 à 8 232       | 2,50 €               | 4,20 €               | 5,00 €             | 6,70 €             |
| De 8 233 à 10 056  | 3,25 €               | 5,60 €               | 6,50 €             | 8,85 €             |
| Supérieur à 10 056 | 4,00 €               | 7,35 €               | 8,00 €             | 11,35 €            |
| Hors commune       | 5,00 €               | 8,35 €               | 10,00 €            | 13,35 €            |

\*\*\*\*\*

### Tarifs de location salle du Temple des Salvages

Suite aux travaux de réhabilitation de l'ancien temple des Salvages en salle à vocation culturelle, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### - Pour les particuliers résidant sur la Commune :

- week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) 133 €
- journée en semaine 87 €

#### - Pour les particuliers extérieurs à la Commune :

- week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) 223 €
- journée en semaine 132 €

#### - Pour les associations d'intérêt départemental ou à caractère humanitaire et les associations hors Commune à but non lucratif :

- week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) 133 €
- journée en semaine 87 €

- Pour les associations communales, d'intérêt départemental ou à caractère humanitaire: 67 € pour certaines manifestations prévues dans le cadre d'un planning annuel établi par la commission « associations » et validé par le bureau municipal.

- Pour les entreprises : journée en semaine 167 €

\*\*\*\*\*

### Attribution de subventions

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 300 € à l'Association des parents d'élèves de Lafontasse chargée d'assurer la coordination matérielle et le financement de la fête des Associations prévue le 4 décembre 2010.

Dans le cadre d'un stage organisé à Burlats du 28 février au 4 mars 2011, l'Association « Centre Occitan du Pays Castrais » propose deux soirées ouvertes à tous à la salle de la Papeterie des Salvages les 2 et 3 mars 2011. Pour encourager cette initiative, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € par soirée, soit 400 € correspondant à la location de la salle.

\*\*\*\*\*

### **Acceptation participation réseau d'eau potable**

Afin de profiter des travaux d'alimentation en eau du hameau de la Ferrière, Monsieur MARTIAL et Madame DUFEUILLE souhaitent raccorder la maison qu'ils viennent d'acquérir au réseau d'eau potable et proposent une participation à ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte le principe de réaliser les travaux de raccordement au réseau d'eau potable du secteur de la Ferrière et accepte la proposition faite par les intéressés.

\*\*\*\*\*

### **Redevance d'occupation domaine public**

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public par France Télécom au plafond autorisé par décret et indique que le tarif plafond sera appliqué chaque année en tenant compte des revalorisations.

\*\*\*\*\*

### **Acceptation proposition d'achat matériel**

Le Conseil Municipal décide de vendre en l'état du petit matériel spécifique qui se trouve dans le bâtiment de l'ancienne usine de fabrication de plats cuisinés et accepte les propositions des intéressés, à savoir :

- la SARL « L'Esprit du Pain » pour une somme de 400 €
- Monsieur MARIOJOULS pour une somme de 600 €.

\*\*\*\*\*

### **Aménagement rues piétonnes du cœur du village**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de Maîtrise d'œuvre avec la SARL PAPYRUS, qui a présenté la meilleure offre, pour un montant de 9 000 € HT. Il autorise également Monsieur le Maire à :

- lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement des rues piétonnes du cœur du village qui pourraient faire l'objet d'une procédure adaptée,
- à choisir l'entreprise à l'issue de la consultation et à signer le marché et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

\*\*\*\*\*

### **Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal approuve le bilan de la concertation et les 4 projets de révisions simplifiées suivants :

- 1- réduction espace boisé classé
- 2-transformation de la zone N en zone N1 afin de favoriser l'évolution du bâti
- 3-adaptation de la zone N2 du Lac Bas
- 4-création parc résidentiel de loisirs.

Il approuve également la modification du Plan Local d'Urbanisme.

\*\*\*\*\*

### **Vente partie chemin rural**

Le Conseil Municipal accepte le principe de vendre à l'euro symbolique une partie du chemin rural n° 74 de la Verrarié à la Simonié à Monsieur SALVY et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant. Les frais (honoraires commissaire-enquêteur et notaire) seront à la charge de l'acquéreur.

\*\*\*\*\*

### **Acquisitions terrains à la Parulle**

Le chemin de la Parulle a été élargi depuis longtemps, mais les acquisitions de terrains n'ont pas été réalisées. Les intéressés acceptent de céder à la Commune à l'euro symbolique les terrains nécessaires afin de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal décide de réaliser les acquisitions de terrains et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants. Les frais seront pris en charge par la Commune.

\*\*\*\*\*

**Classement espaces communs lotissement la Guipalle dans domaine communal**

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession à la Commune à titre gratuit des différents espaces communs et réseaux du lotissement de la Guipalle.

\*\*\*\*\*

**Acceptation donation**

Le Conseil Municipal accepte la donation par Monsieur BENAZECH d'une collection de divers objets en miniature ainsi que de la vitrine d'exposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant dont les frais seront pris en charge par la Commune.

\*\*\*\*\*

**Avis sur dossier de carrière**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la levée de garanties financières relative au dossier de déclaration de fin de travaux présentée par Madame URBANO Béatrice, gérante de la SARL BONNERY Hervé concernant une carrière de granite au lieu-dit « Calmejane ».

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

\*\*\*\*\*